

RESOLUTION

des députées Marylène Volpi Fournier (SPO) et Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG), concernant le critère supplémentaire pour l'achat des avions de combat (07.10.2008) 1.273

Au début de l'année, le DDPS (département fédéral de la défense) a invité les fabricants d'avions Boeing (USA), Dassault Aviation (France), EADS (consortium européen) et Gripen International (Suède) à présenter une offre. Armasuisse, le centre du DDPS compétent pour les acquisitions et les technologies, a reçu dans les délais, jusqu'au 2 juillet, les offres de trois constructeurs. Boeing a renoncé à présenter une offre pour son F/A-18 E/F.

Les offres doivent être examinées dans le courant du deuxième semestre de cette année. Parallèlement, des essais au sol et en vol sont effectués en Suisse avec les trois candidats.

Sur la base des renseignements tirés de cette phase, les trois constructeurs seront invités, en janvier 2009, à présenter jusqu'en avril 2009 une offre optimisée en ce qui concerne l'objet de la livraison et le prix. Ces nouvelles offres et les résultats des essais serviront de base à l'élaboration du compte rendu d'évaluation et au choix du type, qui est prévu en juillet 2009.

Selon les résultats de l'évaluation et la prise en compte de divers facteurs, le DDPS proposera au Conseil fédéral un type d'appareil et un volume d'acquisition. Il est prévu de demander au Parlement l'acquisition des appareils qui remplaceront partiellement les Tiger avec le programme d'armement 2010.

Pour les coûts d'acquisition des appareils de remplacement partiel des Tiger et pour les PC-21 nécessaires pour la formation des pilotes, un programme d'armement de 2,2 milliards de francs environ peut être mis à disposition par le budget ordinaire du DDPS pour 2010. Dans le cadre de l'évaluation des appareils qui entrent en ligne de compte, il s'agira de déterminer, pour ce plafond financier, le meilleur système d'ensemble et de montrer quelles sont les capacités et l'aptitude à durer qui peuvent être atteintes avec un tel investissement.

A chaque achat d'armes à l'étranger, le Conseil fédéral fait en sorte que la même somme ou partie de celle-ci revient sous forme de commandes compensatoires à l'économie suisse.

Par la présente résolution, nous demandons – en sus des critères d'ordre technique – que le Conseil fédéral intègre dans les critères à prendre en compte pour le choix du nouvel avion de combat la possibilité pour nos pilotes de s'entraîner majoritairement ou au minimum beaucoup plus souvent dans le pays constructeur des avions que la Suisse achètera.

Sion, le 7 octobre 2008
(09h10)

Marylène Volpi Fournier, députée (SPO)
Marcelle Monnet-Terrettaz, députée (PS/AdG)